

■ Second mois d'embellie des indicateurs du recouvrement

Au mois de janvier, les indicateurs du recouvrement sont mieux orientés. En effet, les impayés du début d'année sont en repli alors que les demandes de délais évoluent différemment selon la taille de l'entreprise.

Le taux d'impayés des entreprises de moins de 10 salariés affiche une baisse de 0,20 point sur un an. Cette baisse intervient après la première échéance trimestrielle de l'année. Elle s'explique notamment par une diminution des impayés, suite à non-déclaration.

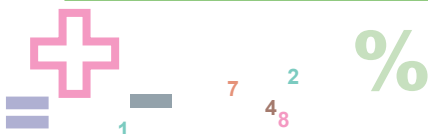
Parallèlement, le taux de ponctualité des paiements est en hausse de 0,98 point. Il faut cependant relativiser ce taux après uniquement un mois. En janvier pour les petites entreprises, les demandes de délais s'affichent en baisse (3,0 % sur un an glissant). La comparaison sur les trois derniers mois connus fait néanmoins ressortir une hausse notable de 3,0 % qui résulte de demandes particulièrement fortes en janvier.

Dans le même temps, les entreprises de plus de 9 salariés affichent un taux d'impayés en baisse sur un an (- 0,05 point). Cette baisse s'explique par la diminution des impayés aussi bien pour les grandes entreprises (250 à 1 999 salariés), les très grandes entreprises (2 000 salariés et plus) que les PME (10 à 249 salariés), par rapport à la situation en janvier 2014. Par ailleurs, le taux de ponctualité de paiement des PME progresse de 1,42 point. Sur l'ensemble des entreprises de plus de 9 salariés, les demandes de délais sont en diminution sur un an glissant (8,3 %). Cette évolution de tendance est un peu minorée par une tendance baissière mais légèrement moins favorable sur les trois derniers mois (6,4 %).

Chiffre clé

57 000

comptes ont été immatriculés en 2014 pour gérer les nouveaux établissements des entreprises franciliennes.



Indicateurs internes à la gestion de l'organisme

Évolution annuelle à fin janvier 2015

Entreprises - 10 salariés

Taux de couverture immédiat	+ 0,98 pt
Taux des restes à recouvrer	- 0,20 pt
Nombre de délais demandés (sur 12 mois glissants)	- 3,0 %

Entreprises + 9 salariés

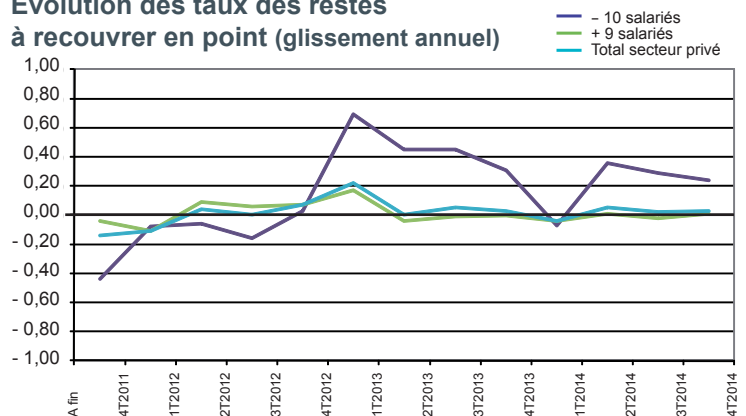
Taux de couverture immédiat *	+ 1,42 pt
Taux des restes à recouvrer	- 0,05 pt
Nombre de délais demandés (sur 12 mois glissants)	- 8,3 %

* hors entreprises de plus de 250 salariés

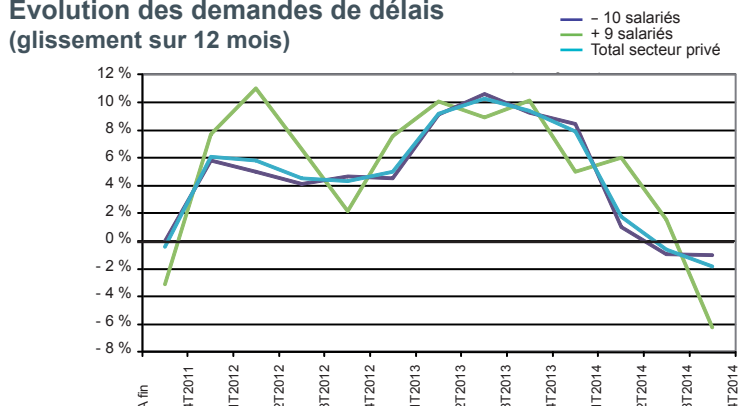
Taux de couverture immédiat : propension des cotisants à régler spontanément leurs cotisations.

Taux des restes à recouvrer : montant des cotisations non soldées par rapport aux cotisations déclarées par les entreprises.

Évolution des taux des restes à recouvrer en point (glissement annuel)



Évolution des demandes de délais (glissement sur 12 mois)



■ Un nombre record de DPAE en Ile-de-France sous l'impulsion des CDD

À fin décembre, le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim est en hausse de 3,0 % sur un an glissant, sous l'influence principalement des CDD de moins d'un mois (+ 4,2 % sur un an glissant). Malgré un léger tassement en fin d'année, ce type de contrat affiche toujours une croissance très dynamique suivant la tendance des dernières années. Les DPAE en CDD de plus d'un mois sont également en augmentation (+ 1,4 % sur un an glissant) alors que les CDI affichent une baisse annuelle de 1,5 %. La reprise des CDD de plus d'un mois au second semestre 2014 contraste avec la baisse des CDI. Ce type de contrat affiche d'ailleurs une tendance négative plus marquée sur trois mois (- 2,6 %).

■ Une tendance qui reste relativement favorable à l'emploi

Au 3e trimestre 2014, l'emploi salarié privé en Ile-de-France évolue faiblement (+ 0,1 % par rapport au trimestre précédent). Près de 2 400 emplois ont été créés durant ces trois mois. Sur un an, le niveau d'emploi francilien affiche une croissance de 20 500 salariés (+ 0,5 %). Cette hausse s'explique majoritairement par la hausse de l'emploi au 1er trimestre 2014. L'emploi francilien confirme, une nouvelle fois, une meilleure tendance que l'emploi national (0,1 % sur un an).

La masse salariale progresse de 1,9 % sur un an cumulé, soit une progression légèrement plus rapide que celle observée au plan national (+ 1,6 %). La masse salariale fléchit trimestre après trimestre mais affiche une dynamique relative dans un contexte d'inflation basse. La croissance du SMPT (salaire moyen par tête) ralentit également, avec une hausse de 1,2 % ; elle reste inférieure à celle observée au niveau national (+ 1,4 %). Le SMPT francilien s'établit à 3 167 euros.

L'Urssaf Ile-de-France, observatoire statistique régional

Au fil des formalités remplies par les personnes physiques ou morales qui déclarent et paient des cotisations et des contributions sociales, les Urssaf collectent des données essentielles sur le tissu économique, l'emploi et les revenus du travail dans leur région de compétence. L'Urssaf Ile-de-France est compétente auprès des acteurs économiques installés dans la région. En 2013, elle a collecté 100 milliards d'euros de cotisations pour financer les prestations de Sécurité sociale.

Indicateurs calculés sur le champ géographique de l'Ile-de-France

Évolution annuelle à fin janvier 2015

Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 12 mois glissants)	+ 3,0 %
Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 3 mois glissants)	+ 1,1 %
Nombre de CDI (sur 12 mois glissants)	- 1,5 %
Poids des CDI dans le total CDI + ensemble des CDD (sur 12 mois glissants)	14,6 %
Nombre de CDD de plus d'un mois (sur 12 mois glissants)	+ 1,4 %
Poids des CDD de plus d'un mois dans le total CDI + ensemble des CDD (sur 12 mois glissants)	12,1 %
Nombre de CDD de moins d'un mois (sur 12 mois glissants)	+ 4,2 %
Poids des CDD de moins d'un mois dans le total CDI + ensemble des CDD (sur 12 mois glissants)	73,3 %
Nombre de DPAE en CDI (sur 12 mois glissants)	1 026 803

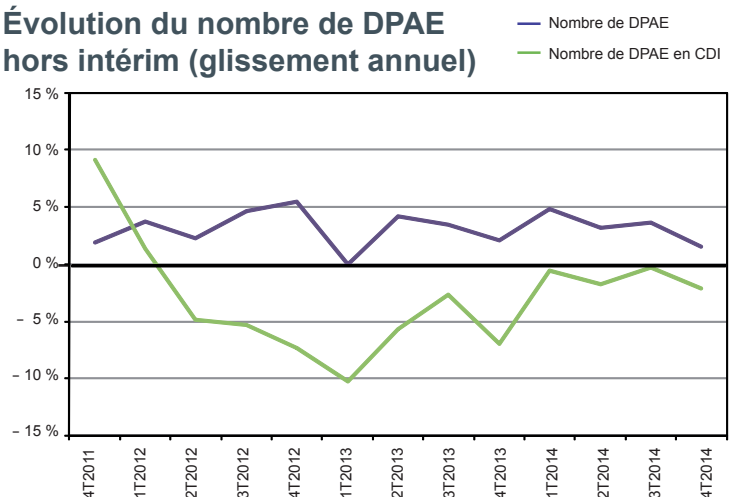
Évolution annuelle à fin septembre 2014

Effectifs salariés	+ 0,5 %
Salaire Moyen Par Tête	+ 1,2 %
Niveau des effectifs privés (données désaisonnalisées)	4 528 239

Évolution annuelle du 3e trimestre 2014

Assiette salariale	+ 1,6 %
--------------------	---------

Évolution du nombre de DPAE hors intérim (glissement annuel)



Évolution de la masse salariale, effectifs et salaires moyens

